

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Bibliotheque Curieuse Historique Et Critique, Ou
Catalogue Raisonné De Livres Dificiles A Trouver**

Clement, David

Leipsic, 1759

Thomas Erpenius.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1035

THOMAS ERPENIUS.

סוד הנקור והנגולת Hoc est Arcanum Punctuationis revelatum. Sive
De Punctorum Vocalium & Accentuum apud Hebraeos vera & ger-
mania

„accurate.., Il croit qu'il faut nommer notre Auteur *Ernestius*, mais il se trompe. Il s'est nommé constamment *Ernestius* sur le Titre de ses Ouvrages. Mr. *De Colomiez* a fort bien corrigé un défaut des Epîtres de Mr. *De Saunaise*, dans ses Oeuvres, imprimées à Hambourg, par les soins de Mr. *Fabrius*, en 1709. in 4to. p. 348. où il dit: „*Ernestius*, lege „*Ernestius*. „

On a conservé l'année 1636. dans la Designatio Librorum Petri Seavenii, Hafniae 1665. in 4to. p. 273. mais on y a mis ce Livre parmi les in 12mo. *Albertus Bartholinus* dit aussi, dans sa Bibliotheca Danica, p. 53. que ce Livret est in 12mo. mais il y ajoute une autre date. (1639.) Peut-être trouve-t-on des dates différentes sur les Titres de cette Edition. Mr. *Otto* a cité l'édition de 1636. dans la Préface du Tome V. de son Thesaurus Juris Romani, Trajecti ad Rhen. 1735. in Fol. p. 37. & il a inséré ces deux Livres d'Observations, dans le même Tome, p. 1121.—1164.

Thomas Crenius cite un autre Ouvrage de notre Auteur, qu'il dit être rare, dans ses Animadversionum Philologicarum P. IX. p. 65. 66. & P. XVI. p. 204. 205. C'est son „*Introductio ad veram vitam*, „*Sorae*, 1649. in 8vo.., *Albert. Bartholinus* prouve cette Edition, dans sa

Bibliotheca Danica, p. 54. & y ajoute une autre Edition de *Sora*, 1643. in 8vo.

Crenius assure dans le même Ouvrage, P. III. p. 25. que le Traité de notre Auteur intitulé *Aristarchus Philosophicus*, est fort rare. Mr. *Vogt* le confirme, dans son Catal. Librorum rariorum, p. 265. On les suit, dans la Bibliotheca Danielis Salthenii, Regiomonti, 1751. in 8vo. p. 578. *Job. Mollerus* nous donne une idée de cet Ouvrage, dans ses Hypomnemata ad Librum Alb. Bartholini de Scriptis Danorum, Hamb. 1699. in 8vo. p. 239. en ces termes: „*Στόχος Ἀριστος*; „feu Diss. posthuma de Re summa omniumque difficultima, nempe vera Philosophia, Vocisque huius Usu & Abusu, profanis Philosophis, non sine gravi Confusione, opposita, edita a Joach. Hennigio. Hamb. 1665. in 8vo. Quae Editione, Osterione saltem primo recuso, sub novo Aristarchi Philosophici Titulo, ibid. An. 1678. denuo venum est exposita.., Il y ajoute ces mots: „Liber ingentem spirat Verae Pietatis Zelum, sed in Aristotelem, contra quem omnia Vett. & Recentiorum Convictia studiose coacer-vat, paulo est iniquior. ..

Mr. *Reimann* s'est trompé, quand il a dit, dans son Historia Literaria derer Teutschen, T. I. Halle, 1721. in 8vo. p. 345. que *Henri Ernestius* avoit été Professeur



mana Antiquitate, Diatriba, in lucem edita à Thoma Erpenio. Lugduni Batavorum, apud Johannem Maire. 1624. in 4to. Pagg 332. Sans l'Epître Dédicatoire, la Préface & la Table des Chapitres. Edition rare. (63)

ERROR.

fesseur à Helmstaedt. Il étoit de cette Ville-là, mais il n'y a jamais été Professeur. Ecoutez là dessus Mr. Mollerus, dans ses Hypomnemata, que l'on trouve à la suite de Bartholini Bibliotheca Danica, Hamb. 1716. in 8vo. p. 237. „Henr. Ernflius, Helmstadiensis, d. 16. „Febr. natus, J.U.D. & post redditum ex „Itinere ad Germanos, Gallos, Anglos, „Italos & Belgas, Literario, in Acad. So- „rana, ab An. 1635. Professor, tandem „vero Frid. III. R. Dan. Aulae atque Can- „cellariae, ab An. 1661. Consil. Supre- „mique Tribunalis Assessor, Codici etiam „Juris Danorum novissimi concinnando „adhibitus. JCtus ob pietatem Erudi- „tam commendatissimus, Hafniae d. 7. „April. An. 1665. aet. 63. expiravit. „

(63) Catalogus Librorum Petri Gossé, Hagae-Com. 1744. in 8vo. p. 229. Bibliotheca anonymiana, ibid. ap. Il. Beauregard, 1745. in 8vo. p. 100.

Louis Cappel le jeune, Professeur en Langue Hebraïque dans l'Université de Saumur, ayant embrassé l'opinion d'Elie Levite sur la nouveauté des Points-Voyelles & des accents des Hebreux, n'en attribua l'invention ni à Adam, ni à Moïse, ni à Esdras; mais il s'éforça de prouver, qu'ils avoient été inventez par les Maso-

retes, environ cinq cents ans après la naissance de J. Christ. Il composa pour cet effet le Traité dont il s'agit à présent. Il y remonte jusqu'à l'origine de la question qu'il avoit dessiné de traiter. Il y rapporte les divers sentimens des Rabbins & des Chrétiens sur cette matière: & conclut en ces termes: p. 3. „Omnia „itaq; animo diligentius volventi mihi „visa est Eliae (Levitae) de Punctorum „recens à Masorethis inventorum novi- „tate sententia vero omnino consentanea; „diversa verò illi opposita sententia, de „eorum ab ipsis Mosis vel Esdrae seculo „repetitâ Antiquitate, non modo à verò, „sed ab omni veri specie penitus aliena, „planeque abhorrens. „

Il nous donne p. 5. le précis de cette Diatribe, en ces termes: „Erunt autem „huius nostrae Disputationis partes in „universum duae, quarum priore ξξ- „τασκευασμῷ ea proponam argumenta, „quibus suaderi & effici posse videtur „textum Vet. Test. Hebraicum non „fuisle ullis vocalium aut accentuum no- „tulis distinctum atque signatum, nisi „circa vel post annum à Christo nato quin- „gentesimum, ac proinde omnino veri- „similem esse Eliae, aliorumque Judaeo- „rum sententiam, qui asserunt excogita- „tos esse à Masorethis hosce Apiculos „quibus hodie videmus textum Hebrai- „cum

„cum Vet. Test. distinctum, & consenso
„nantibus (quibus solis sacer textus an-
„tea descriebatur) ab iis esse additos
„post illum Christianae ærae annum. Po-
„steriore verò parte ἀνανεωσική, ad-
„ducam rationes omnes quas ubique ob-
„servare haec tenus mihi licuit, quibus an-
„tiquitatis Punctorum patroni causam su-
„am confirmare se posse putant, easque,
„ut potero, diluere ac refellere studebo:
„simulque ostendam, immotam nihilō-
„minus manere sacri textus Hebraici au-
„thoritatem. ”

Il déclare p. 4. qu'il n'est pas le premier qui ait suivi l'opinion d'*Elie Levite*; mais que *Luther*, *Pellican*, *Munster*, *Fagius*, *Mercerus*, *Martinius*, *Scaliger*, *Caſaubon*, *Druſius*, *Reuchlin*, *Pic de la Mirandole*, *Masius*, & d'autres ont embrassé ce Système avant lui. Cela n'empêcha pas, qu'il ne craignit de mettre ce Livre au jour. Il envoia son Manuscrit à *Thomas Erpenius* Professeur ès Langues Orientales à Leyden, & le pria de lui dire s'il le jugeoit digne de la lumière, ou s'il croioit qu'il le falut condamner à des ténèbres éternelles. *Erpenius* répondit à *Louis Cappel*, qu'il étoit bien éloigné de croire qu'il falut supprimer un Ouvrage aussi solide & aussi savant que celui-ci; qu'au contraire, il ne pourroit s'empêcher de le faire imprimer le plutôt qu'il lui seroit possible. Il exécuta en effet son dessein peu de tems avant sa mort: & le publia sous son nom, déclarant que l'Auteur avoit des raisons graves de rester caché; mais qu'il prenoit cet Ouvrage sous sa protection, soit par rapport

à son Auteur avec qui il avoit contracté des liaisons d'une étroite amitié, soit à cause de sa bonté intrinsèque. *Erpenius* se prêta d'autant plus volontiers à ce travail, qu'il étoit du même sentiment que *Cappel*, & qu'il avoit déjà défendu publiquement cette Opinion, seize ans auparavant, dans une grande Assemblée de Savans & d'étudiants.

Thomas Erpenius n'ayant pas eu le tems de se charger de la correction des épreuves de cette Edition, y remarqua un grand nombre de fautes, dont il a donné la liste à la fin du Volume, dans un *Errata*, sur lequel il faudra que chacun corrige son Exemplaire, afin de prévenir les obstacles qu'il rencontreroit dans son chemin, s'il entreprenoit la Lecture de ce Volume sans cette précaution.

Vint - quatre ans après la publication de cet Ouvrage, *Jean Buxtorf le Fils*, Professeur en Langue Hebraïque dans l'Université de Bâle, s'éleva publiquement contre l'opinion de *Louis Cappel*: & lui oposa un Traité intitulé: „Tractatus de Punctorum vocalium & Accen-
„tuum in Libris Veteris Testamenti He-
„braicis origine, antiquitate & authori-
„tate. Basileae, 1648. in 8vo., *Cappel* ne se rendit pas aux raisons de son Adversaire, il mit la main à la plume pour les refuter; mais quoiqu'il vécut encore environ dix ans après la publication du Livre de *Buxtorf*, il ne fit rien imprimer pour sa Défense.

Ce n'est que dix ou onze ans après sa mort, que *Louis Cappel* son Fils, fit réim-

